



PROCES-VERBAL

Numéro : **02/2024**

ÉMANANT DE :	Madame Jeannette Mathis, Secrétaire du CI
OBJET :	Séance ordinaire du Conseil intercommunal
DATE :	Jeudi 19 septembre 2024 (Ouverture à 20H05 – Clôture à 20H30)
LIEU :	Salle du Conseil – Le Château - Lutry
DESTINATAIRE(S) :	Membres du Conseil intercommunal
POUR INFO :	Comité de direction Police Lavaux

M. Marc-André Cossy, Président du Conseil intercommunal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, membres du Conseil intercommunal et membres du Comité de direction, ainsi qu'au Commandant Raphaël Cavin, secrétaire du CODIR.

Il remercie M. Sutter et la commune de Lutry pour leur accueil et l'organisation de l'apéro.

APPEL NOMINAL

Membres

Le Président demande à la secrétaire de procéder à l'appel nominal.

PRESENTS :	Comité de direction : MM. Christophe CHAPPUIS, Jean-François CHEVALLEY, Mauro CONTARDO, Jean-Paul DEMIERRE, Patrick SUTTER, Serge TETTONI	6
	Conseil intercommunal : selon la liste de présence	15
ABSENTS EXCUSES	Conseil intercommunal : Mme Rose-Marie NOTZ MM. Jean-Philippe BARBEY, Laurent BEGUELIN, Olivier BUCHE, Matthieu CHEVALLEY, Esteban JAYET, François LEDERREY, Guy MINDER, Olivier RODIEUX, Martial VURLOD	10
TOTAL DES PRESENCES		<hr/> 25

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. La majorité absolue est de 8.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2024
- 3) Communications du Bureau
- 4) Dépôt de motions et de postulats
- 5) Préavis N° 04/2024 – Rapport du budget 2025 - Rapporteur M. Yves Kazemi
- 6) Discussion / votation sur les motions et postulats déposés au pt 4) de l'ordre du jour
- 7) Communications du Comité de direction
- 8) Propositions individuelles et divers.

Scrutateurs : Sébastien JOSSEVEL et François LAHODA.

Aucune modification n'est demandée par l'Assemblée. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, pas d'avis contraire, ni d'abstention.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 30 mai 2024

Chacun a reçu copie du procès-verbal du 30 mai 2024.

La relecture n'est pas demandée.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le procès-verbal de la séance du 30 mai 2024 est accepté à l'unanimité, pas d'avis contraire, ni d'abstention.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Aucune communication de la part du bureau.

Le Président Marc-André Cossy clôt le point 3) de l'ordre du jour.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Le Président Marc-André Cossy, demande si un membre souhaite déposer une motion ou un postulat.

Personne n'en manifeste la demande, le Président clôt le point 4) de l'ordre du jour.

5. PREAVIS No 04/2024 – RAPPORT DU BUDGET 2025 Rapporteur Yves Kazemi

Le Président Marc-André Cossy donne la parole à M. Yves Kazemi, pour la lecture des conclusions du rapport COGEST.

Le Président ouvre la discussion. Chacun a reçu la note du CODIR « Réponses aux questions de la COGEST, relatives au préavis 04/2024 ».

M. Alain Curty. Qui encaisse les émoluments POCAMA ?

M. Patrick Sutter. Ces émoluments sont encaissés par Police Lavaux (cf 611-4313 « Encaissements taxes et émoluments »).

M. Bernard Chevalley. Pourquoi une telle augmentation du montant « Entretien courant des locaux, poste de Lutry » (cf 602.3141) ?

M. Patrick Sutter. Explications dans la note du CODIR 02/2024 Réponses aux questions de la COGEST relatives au budget 2025. Cette hausse est en prévision de l'amélioration nécessaire du réseau électronique très vieillissant des locaux administratifs de la Grand-Rue.

M. Jean-François Chapuisat. Merci à la COGEST pour son travail de préparation. N'est-ce pas trop tôt, 4 à 6 ans, pour le renouvellement du matériel informatique ?

M. Patrick Sutter. Il faut se mettre au goût du jour pour maximiser la sécurité informatique.

M. Mauro Contardo. Les nouvelles normes sont de 3 à 7 ans.

Sans autre remarque, Le Président Marc-André Cossy lit les conclusions et passe au vote.

Votation :

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux
vu le projet de budget présenté par le Comité de Direction,
ouï le rapport de la Commission de gestion,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

d'approuver tel que présenté le Budget de fonctionnement 2025 de l'Association Police Lavaux (APOL),

prend acte

du plan des investissements de l'Association Police Lavaux (APOL) pour l'année 2025,
à l'unanimité, pas d'avis contraire ni d'abstention.

6. DISCUSSION / VOTATION SUR LES MOTIONS ET POSTULATS DEPOSES AU POINT 4) DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu qu'il n'y a pas eu de dépôt de motion et/ou de postulat au point 4) de l'ordre du jour, le Président du Conseil intercommunal M. Marc-André Cossy clôt ce point.

7. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION

M. le Président du CODIR Patrick Sutter remercie le Conseil intercommunal pour sa confiance et pour l'approbation à l'unanimité du budget 2025. M. Sutter remercie la COGEST pour sa collaboration et son excellent travail accompli.

M. Patrick Sutter transmet 3 communications à l'Assemblée.

- *Visite annuelle de l'Association Police Lavaux par le Préfet.*

Le 10 septembre dernier, le Préfet du district Lavaux-Oron a effectué son contrôle annuel. A cette occasion, il s'est entretenu avec le Président du CODIR et le secrétaire, le Président du CI et la secrétaire, ainsi qu'avec le boursier. Parmi nombre d'autres points, il a notamment inspecté la bonne tenue des différents procès-verbaux et de l'archivage des documents officiels, de l'existence de préavis, de nos statuts et leur bonne accessibilité. D'autre part, il s'est enquis de la qualité des relations entre l'exécutif et le législatif de notre association, du rythme des séances du CODIR et du CI ou encore de l'existence d'un contrôle fiduciaire.

Le Préfet a validé l'entier des points contrôlés à cette occasion (cf fiche de la préfecture « Visite des associations intercommunales 2024 »). Aucun point de correction n'a été soulevé. Le bilan de cette visite est donc totalement favorable.

- *Préavis à venir pour la séance CI du 28.11.24 :*

Préavis 05/2024 – Règlement intercommunal sur la fourrière

Préavis 06/2024 – Harmonisation des salaires des aspirant.e.s.

Ces 2 préavis devront être examinés par une commission ad hoc le 28.10.24.

- *Difficulté de recrutement- pénurie de policier.ière.s formé.e.s.*

Le CODIR souligne la grande difficulté de recruter des policiers déjà formés. Cette problématique est commune à l'ensemble des corps de police romands. Toutefois, étant donné la taille réduite de notre corps de police, cette pénurie est particulièrement ressentie par Police Lavaux. Selon un processus itératif, le manque de ressources contribue à l'épuisement de ceux qui demeurent en service, lesquels finissent par quitter Police Lavaux, soit pour trouver un meilleur équilibre de vie et des conditions sociales plus attractives dans un autre corps de police, soit pour quitter définitivement la profession.

Pour pallier cette situation, la Direction a activement diffusé, par divers canaux, des offres d'emplois et mènera une analyse plus fine des causes de départs. En parallèle, il s'agit impérativement de continuer à former une relève en recrutant des aspirants.

Le CODIR reste à disposition pour toute information complémentaire.

Sans autre remarque, le Président Marc-André Cossy clôt la discussion.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Le Président Marc-André Cossy demande des volontaires pour la commission ad hoc chargée de l'étude des préavis 05/2024 et 06/2024. La séance de travail avec le CODIR se déroulera à l'Hôtel de police le 28 octobre 2024 à 18h00, comme annoncé dans la note CI/01/2023 du 17.11.2023.

Nomination de la commission ad hoc : Mme Magali BURDET de Lutry

M. Alain CURTY de Chexbres

M. Bernard CHEVALLEY de St-Saphorin

Sans autre intervention, le Président Marc-André Cossy clôt discussion.

* * * *

La parole n'étant pas demandée et l'ordre du jour épuisé, M. Marc-André Cossy remercie l'audience et clôt la séance.

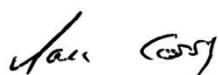
La séance est levée à 20H30.

M. Patrick Sutter, Municipal de Lutry, remercie le Conseil intercommunal pour leur présence. Il invite les membres du CODIR et tous les membres du CI à partager le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil intercommunal

M.-André Cossy

Le Président



J. Mathis

La secrétaire

